



ENQUETES BASE DE DONNEES ADRESSE

En France, l'adresse relève avant tout de la compétence des collectivités locales qui désignent les voies et les numéros dans les voies.

Alors que la mise en œuvre d'un référentiel national est aujourd'hui assez peu avancée, il importe de prendre connaissance des initiatives similaires à celle du Conseil Régional de Bretagne, qui pourraient exister dans les autres régions. Les régions se veulent en effet moteur dans la dynamique de mise en place de plateforme d'échanges de données et sont perçues comme un bon échelon pour la mutualisation en termes d'organisation et d'animation. Il est donc opportun de questionner les autres structures sur cette thématique.

En parallèle, il est également indispensable de faire un état de lieux en termes de moyens et de besoins auprès des collectivités locales de l'ensemble du territoire breton. En effet, la mise en œuvre d'un référentiel régional, mais surtout sa mise à jour, nécessitera la mobilisation de nombreux acteurs, il est donc nécessaire d'évaluer également l'intérêt pour le projet et la sensibilité de ces acteurs à la problématique.

Deux enquêtes ont donc été réalisées.

a) Enquête nationale :

Un premier questionnaire a été communiqué par mail, à un groupe de professionnel de l'information géographique des régions de France : le groupe IG au sein de l'Association des Régions de France (ARF).

Ce groupe travaille à définir une parole commune des régions sur des sujets d'importance qui impactent les collectivités locales et a fortiori les Régions (Geoportail, directive Inspire, développement du cadastre numérique,...).



Cette enquête a donc été lancée auprès de pratiquement l'ensemble des 22 régions de la métropole, pourvues ou non de plateforme telle que GéoBretagne :

	Région	Contactée	Réponse	Plateforme
1	Alsace	x	x	CIGAL
2	Aquitaine	x	x	PIGMA
3	Auvergne	x		CRAIG
4	Bourgogne	x	x	
5	Bretagne			GéoBretagne
6	Centre	x		Géo-Centre
7	Champagne-Ardenne	x	x	
8	Corse	x		CIGEO
9	Franche-Comté	x		
10	Ile-de-France			
11	Languedoc-Roussillon	x	x	SIG LR
12	Limousin	x		
13	Lorraine	x		
14	Midi-Pyrénées	x		
15	Nord-Pas-de-Calais	x	x	PPIGE

16	Basse-Normandie	x		Pôle Géomatique Normand
17	Haute-Normandie	x		
18	Pays-de-Loire	x	x	GEOPAL
19	Picardie	x	x	GéoPicardie
20	Poitou-Charente	x		
21	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	x	x	CRIGE PACA
22	Rhône-Alpes	x		PRODIGE
Total:		20	9	<i>soit 45% de réponse</i>



B1_Enquete_base_/
régionale ARF.pdf

B2_Enquete_ARF_Ba
se de Données Adr

Les points clés :

- Le taux de réponse de 45% est satisfaisant puisque **7 régions**, pourvues de plateforme d'échanges / de mutualisation, ont répondu à l'enquête soit 54% des régions équipées.
- 6 régions sur les 7, ont acquis une ou plusieurs bases de données voirie-adresse. Elles ont toutes opté pour des solutions de type propriétaire : BDTopo et/ou BDA Adresse de l'IGN pour 4 d'entre elles, et TéléAtlas ou NavTeq pour les 3 autres.
- Pour les 3 régions ne disposant pas de référentiel, 2 projettent d'acquérir la BDA Adresse de l'IGN, et la 3^{ème} n'envisage pas d'acquisition.
- Il semble qu'il soit trop tôt pour une majorité de régions pour évaluer si leur référentiel répond pleinement aux besoins de l'ensemble des utilisateurs.
- Une majorité de régions n'ont pas prévu de mise à jour du référentiel. Une région bénéficie contractuellement de la mise à jour (NavTeq), et 2 autres par le biais de partenariats conclus entre l'IGN et les SDIS.
- 5 régions ont mené des études comparatives, elles concernent essentiellement les solutions propriétaires et quelques unes sont disponibles.
- **Actuellement, aucune région ayant répondu à l'enquête, n'a de projet similaire à celui du Conseil Régional de Bretagne.**

b) Enquête régionale :

Un deuxième questionnaire a également été communiqué par mail, pour une diffusion très large aux acteurs bretons : communes, EPCI, pays, SDIS, CG, Agence d'urbanisme et le comité technique régional SIG.

L'ensemble de ces destinataires représente environ 1 350 contacts, sachant que les communes représentent à elles seules 1 270 destinataires (environ 70 communes n'ont pas été destinataires pour cause d'adresse mail erronée).

La diffusion très large de cette enquête est justifiée par le fait que l'objectif consistait non seulement à évaluer les moyens et besoins liés à l'usage d'un tel référentiel mais également à mesurer le niveau de sensibilisation à cette thématique de l'adresse. En effet, la dénomination et la numérotation des voies font partie des prérogatives des communes, celles-ci feraient donc figure d'acteur majeur dans le processus d'entretien du référentiel.

L'enquête a été établie sur la base de 28 questions réparties selon 4 axes correspondant à différents niveaux d'usage :

1) Utilisateur de données géographiques

2) Créateur de données adresses

3) Créateur de filaires de voies

4) Utilisateur de données adresse

B3_Enquete_base_régionale_Bretagne.pr



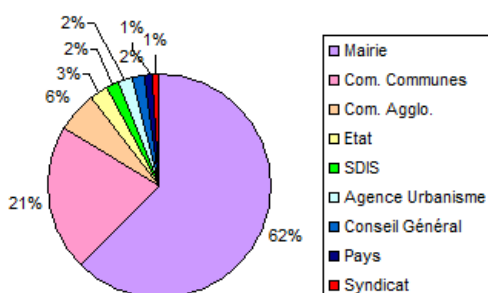
B4_Enquete_Base_donnees_Adresse.

L'ensemble des réponses aux 28 questions est accessible :

Toutes les questions n'étant pas obligatoires, les pourcentages sont calculés par rapport aux réponses exprimées.

Les points clés :

➤ **Faible participation à l'enquête :** seules **103 réponses** ont été reçues sur les 1350 destinataires soit un **taux de réponse de 8 %**. (réparties à environ 40% sur le département 35 et 20 % sur les département du 22, 29 et 56).

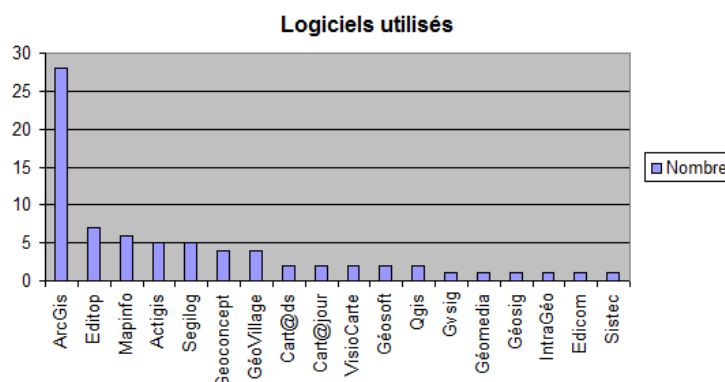


Nb Habitants	Réponses communes	Total communes	Taux réponses	
<2000	40	63%	883	5%
2000<<5000	17	27%	275	6%
5000<<10000	5	8%	76	7%
>10000	2	3%	36	6%
Total:	64	100%	1270	5%

Un zoom sur les 64 réponses des communes, permet de constater qu'elles ont un taux de réponse de 5%.

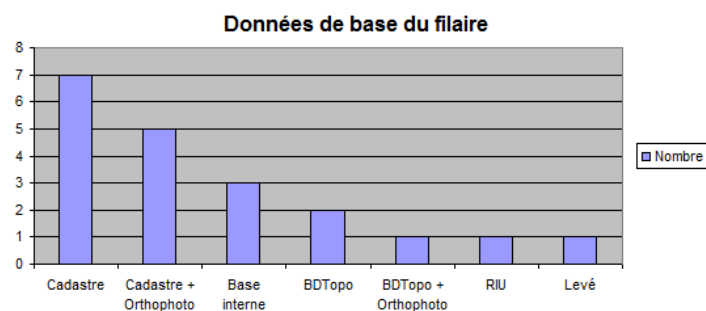
Ce taux très faible peut s'expliquer par le moyen de communication utilisé. Le mail envoyé à l'adresse générique des communes, n'a pas forcément été repéré et transféré à une personne compétente. De plus, malgré une volonté de vulgariser la problématique, la notion de « référentiel » et de « base de données » n'est pas nécessairement maîtrisée par l'ensemble des structures contactées, et peut constituer un frein pour répondre à l'enquête. On peut également considérer que ce faible taux de réponse est révélateur du niveau de sensibilité ou d'intérêt à la problématique, ce qui pourrait être un frein au succès de la mise en œuvre du projet de référentiel régional puisqu'il nécessiterait une forte mobilisation des acteurs.

➤ **Des structures relativement familières de la donnée géographique**, puisque 69% des répondants utilisent des SIG, avec une nette prédominance d'ESRI (ArcGis) pour ce qui concerne les logiciels utilisés. **Mais peu d'utilisateurs de base de données adresse** (seulement 24% de réponses positives).



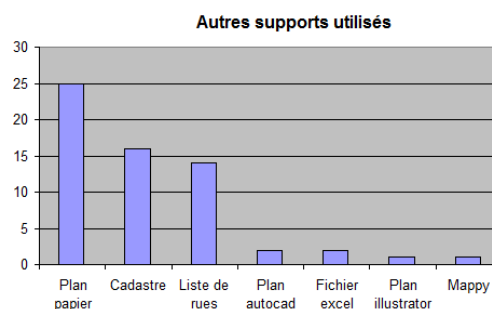
➤ **Toutes les communes ne créent pas d'adresse**, puisque 24 communes (38 %) sur les 64 font une réponse positive. On peut s'étonner de cette relativement faible proportion, puisque la dénomination et la numérotation de voie font partie des prérogatives des communes. Ceci peut s'expliquer par la forte proportion de petites communes (90%) dont le territoire est peut-être moins sujet à évolution. **La gestion de la création des adresses est effectuée sur des bases de données**

adresses pour 24% des structures, et sont majoritairement internes. Les structures non équipées ne souhaitent pas en acquérir (78%).

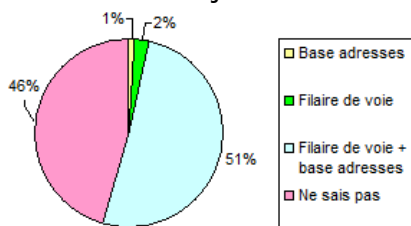


➤ Un filaire de voie est utilisé et entretenu par 25% des structures. Il a été constitué majoritairement par numérisation, sur la base du cadastre et d'une orthopho.

➤ Quand une des 3 principales bases adresses du marché est utilisée (IGN, TéléAtlas, NavTeq) c'est plutôt celle de l'IGN qui est choisie. Dans le cas où aucune base adresse n'est utilisée, d'autres supports comme les plans papiers, le cadastre ou des listes de rues, sont les principaux supports de référence.

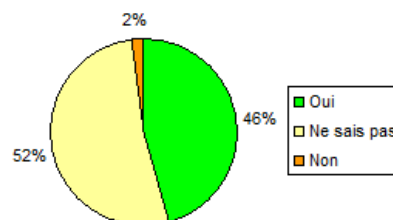


➤ Un niveau de satisfaction en termes de qualité et de réponse aux besoins plutôt mitigé et assez peu commenté. 53% des structures se déclarent satisfaites de la qualité des données même si la moitié d'entre elles ne possèdent pas de base. C'est particulièrement vrai pour celles qui possèdent des bases internes. Celles qui ne sont pas satisfaites, sont majoritairement dépourvues de base. Des problèmes d'exhaustivité, de précision, de disponibilité de l'information liée à l'archivage de la donnée, sont évoqués. 43% des structures estiment que leur base de données répond à l'ensemble de leurs besoins, alors que la moitié d'entre elles n'en possèdent pas ! L'insatisfaction est surtout liée au problème d'exhaustivité et de mise à jour.



manière, soit elles se prononcent à 46% comme intéressée par la création d'une base adresse unique et partagée au niveau régional ou national, soit elles ne savent pas se prononcer.

➤ Finalement une problématique relativement mal connue puisqu'en effet, soit les structures la connaissent et considèrent à 51% qu'elles ont besoin au minimum d'un filaire de voie et d'une base adresse, soit elles estiment ne pas savoir quelle est la configuration minimale qu'il leur est nécessaire. De la même



➤ Néanmoins, 75% des structures sont prêtes à participer à la mise à jour d'un référentiel. Différentes conditions sont évoquées tel que l'accès soit libre et gratuit, que les moyens nécessaires à l'entretien de la base ne soient pas trop importants, que les outils de mise à jour ne soient pas trop contraignants, que les mises à jour soient fréquentes, que la solution soit accompagnée de services web permettant l'export vers les GPS, les smartphone,... Des petites communes évoquent le manque de temps et de moyens et

préconisent de gérer les mises à jour au niveau communautaire.

➤ **En conclusion**, à travers les différents éléments mis en lumière par l'enquête, il semble que des actions de communication et de formation soient indispensables à la réussite d'un tel projet. En effet, la mise en œuvre mais surtout l'entretien d'un référentiel qui se voudrait exhaustif, unique et libre de droits, nécessiterait la mobilisation de tous les producteurs d'adresses.

Les communes étant les plus concernées dans ce domaine, il s'agirait de garantir au minimum la communication des informations au niveau de compétence le plus approprié et au mieux la mise à jour directe du référentiel par celles-ci.

Une étape supplémentaire de validation du besoin, suite à une démonstration pratique par exemple, semble nécessaire car l'enquête ne fait pas apparaître que ce projet réponde à un besoin exprimé. De plus, le faible taux de retour, les incohérences relevées parfois dans les réponses, le manque de moyens évoqué à de nombreuses reprises, laissent penser que ce projet nécessitera une forte volonté politique pour effectivement atteindre ses objectifs.